



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2020
La DGALN vous propose l'action de formation n° 20-295

**MAITRISER LE REGIME JURIDIQUE
DU CONVENTIONNEMENT A L'APL**

**Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)**

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :
<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

5 juin 2020

Date limite d'inscription
05 mai 2020 (auprès du CVRH)

OÙ ?

CVRH de PARIS

2, rue Alfred Fouillée
75013 PARIS

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DHUP/LO2
chef(fe)s de projet : Pauline DUMIGRON
Tél. : 01 40 81 94 36
pauline.dumigron@developpement-durable.gouv.fr
Sylvie BIDARD
Tél. : 01 40 81 97 24
sylvie.bidard@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation
Marie-France GARCINI – Cheffe de projet formation

vos contacts au CVRH

chef(fe) de projet : Régine MAURICE
Tél. : 01 44 06 16 62
regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr

Pour vous inscrire :
http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id_session=17255

Bulletins à transmettre à l'adresse suivante :
inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

Cette action de formation doit permettre aux agents chargés du conventionnement APL au sein des services habitat, de maîtriser les aspects juridiques de ce domaine complexe et en constante évolution, et de perpétuer les « bonnes pratiques » .

A l'issue de la journée les stagiaires devront être en mesure de :

- comprendre la raison d'être du conventionnement et les engagements qu'il implique ;
- connaître les principaux éléments figurant dans les conventions APL ;
- savoir où chercher les réponses aux questions les plus courantes portant sur les rapports locatifs dans le parc social posées par les bailleurs et les locataires.

le public concerné – les pré-requis

Responsables en prise de poste habitat et agents des services habitat chargés du conventionnement APL.

Nombre de stagiaires minimum : 10 maximum : 15

Le choix des stagiaires sera fait conjointement par le CVRH et la maîtrise d'ouvrage DGALN.

Agents en poste depuis au moins 6 mois et maîtrisant le vocabulaire du logement social

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Pauline DUMIGRON, Sylvie BIDARD, bureau des rapports locatifs. DHUP / Sous-direction de la législation de l'habitat et des organismes constructeurs (LO).

Programme :

- Définition, enjeux et fonctionnement du conventionnement à l' APL ;
- Cadre juridique ;
- Vie des conventions ;
- Occupation sociale des logements ;
- Loyers ;
- Spécificité des foyers et résidences sociales ;
- Évolutions législatives et réglementaires récentes